YERRES

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : NDA/CM/MR

DECISION N° 2007/321

OBJET : Contrat de location-maintenance d'un photocopieur couleur conclu avec NRG France SAS.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code genéral des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 et 15 mars 2007 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

VU les marchés n° 9/2006 et 10/2006 du 18 avril 2006 conclus avec NRG France SAS pour la location maintenance de photocopieurs numériques noir et blanc,

VU le Code des marchés publics, notamment l'article 77-III qui permet pour des besoins occasionnels de faible montant de procéder à des achats ne dépassant par 1 % du montant total du marché ni la somme de 10 000 € HT,

CONSIDERANT que la Commune envisage de se doter d'un photocopieur couleur,

DECIDE

DE conclure et de signer avec la Société NRG France SAS, sise 25 chemin des Bassins, Europarc 94035 CRETEIL Cédex, un contrat relatif à la location maintenance d'un photocopieur noir et blanc et couleur MPC2500,

DIT que le montant trimestriel de la location s'élève à 451,38 € HT, soit 539,85 € TTC et la maintenance comprenant pièces, main d'œuvre, déplacement, toners noir et couleur ainsi que les agrafes, à 0,0055 € H.T. la copie noir et blanc et 0,055 € H.T. la copie couleur,

DIT que le contrat est conclu pour une durée de 29 mois,

DIT que les crédits sont prévus au budget de la Commune, exercice en cours.

Fait à Yerres, le 17 octobre 2007.

Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération